MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Enquête publique

→ **du mardi 03 octobre au mardi 07 novembre 2023 inclus**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la MEL.

La personne publique responsable du projet est la Métropole Européenne de Lille.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU MARD 3 OCTOBRE À 9H AU MARDI 7 NOVEMBRE 2023 À 17H30, soit 36 jours consécutifs. Une Commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Président :
- M. Didier CHAPPE, proviseur de lycée, retraité.

Membres titulaires :
- M. Gérard CANDELIER, inspecteur principal au commissariat à l'énergie atomique, retraité,
- M. Stéphane DEVOUCOUX, gérant de société,
- Mme Sylvie CAYET, retraitée de la fonction publique,
- Mme Katja ERDMANN, proviseur des lycées en retraite,
- M. Michel HOUDAIN, retraité de la Gendarmerie Nationale,
- M. Jean-Luc CARON, retraité de la fonction publique territoriale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique à savoir notamment :

- Le projet de PLU arrêté, dit « PLU3 », ses annexes et sa note de présentation ;
- Le bilan de la concertation préalable ;
- L'évaluation environnementale du document ;
- Les avis rendus par les conseils municipaux consultés ;
- Les avis rendus par personnes publiques associées ;
- L'avis rendu par l'autorité environnementale le 13 juin 2023 ;
- L'avis rendu par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
- Les actes et délibérations prises au cours de la procédure

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la MEL.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique : https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la MEL: 2 bd des Cités Unies à Lille, de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi) ;
- Sur un poste informatique disponible dans les hôtels de ville des communes d'Allennes-les-Marais, Armentières, Herlies, Roncq (mairie annexe), Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- Au siège de la MEL: 2 bd des Cités Unies à Lille, de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi ;
- Dans les lieux d'enquête suivants : hôtels de ville des communes de Allennes-les-Marais, Armentières, Herlies, Roncq (mairie annexe), Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Chacun pourra également présenter ses observations :

- Sur le registre papier au siège de la MEL : 2 bd des Cités Unies à Lille, de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au vendredi ;
- Sur les registres papier mis à disposition dans les communes d' Allennes-les-Marais, Armentières, Herlies, Roncq (mairie annexe), Villeneuve d'Ascq et Wervicq-Sud, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête relative au PLU3 – MEL - 2 boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel ;
- Par courriel à : plu3-mel@mail.registre-numerique.fr.
- De vive voix à un membre de la commission d'enquête, lors des permanences listées à la page suivante.

L'intégralité des contributions reçues, qu'elles soient écrites, dématérialisées ou orales est consultable sur le site internet suivant : https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel.Ce faisant, il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc...).

A l'expiration de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables au siège de la MEL, dans les 95 communes de la MEL et sur le site Internet dédié à l'enquête publique https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel pendant un an.

Le projet de PLU de la MEL, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, de l'avis de l'autorité environnementale, de l'avis des personnes publiques associées et des conseils municipaux, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation.

La Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement sur cette procédure (tel: 0622812729).

lillemetropole.fr

PLU3

MEL

Impression MEL

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Enquête publique

→ **du mardi 03 octobre au mardi 07 novembre 2023 inclus**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un membre de la Commission d'enquête se tiendra à disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

DATE	HORAIRE	MAIRIE (mairie annexe pour Roncq) ou siège de la MEL
Mardi 3 octobre 2023	9h-12h	Villeneuve d'Ascq
	9h-12h	Roncq
	9h-12h	Herlies
	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-12h	Allennes-les-Marais
Mercredi 4 octobre 2023	9h-12h	MEL
	14h-17h	Armentières
Vendredi 6 octobre 2023	9h-12h	MEL
	9h-12h	Armentières
Samedi 7 octobre 2023	9h-12h	Villeneuve d'Ascq
	9h-12h	Allennes-les-Marais
	9h-12h	Herlies
Mardi 10 octobre 2023	9h-12h	Herlies
	13h30-16h30	Villeneuve d'Ascq
	14h-17h	MEL
	14h-17h	Roncq
	14h30-16h30	Allennes-les-Marais
	15h-18h	Armentières
Jeudi 12 octobre 2023	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-11h	Roncq
Vendredi 13 octobre 2023	9h-12h	Villeneuve d'Ascq
	9h-12h	Allennes-les-Marais
	9h-11h	MEL
	15h-17h	Herlies
Samedi 14 octobre 2023	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-12h	Armentières
Lundi 16 octobre 2023	14h-16h	Villeneuve d'Ascq
Mardi 17 octobre 2023	14h30-17h30	Allennes-les-Marais
	15h-18h	Armentières
Mercredi 18 octobre 2023	9h-12h	Villeneuve d'Ascq
	9h-12h	MEL
	14h-17h	Wervicq-Sud
	14h-17h	Roncq
	14h-17h	Herlies
Jeudi 19 octobre 2023	9h-12h	Roncq
Samedi 21 octobre 2023	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-12h	Allennes-les-Marais
	9h-11h	Armentières
Mardi 24 octobre 2023	14h-16h	MEL
	14h-17h	Roncq
	14h-17h	Armentières
Mercredi 25 octobre 2023	14h-17h	Villeneuve d'Ascq
	14h-16h	Wervicq-Sud
	14h30-16h30	Allennes-les-Marais
	15h-18h	Herlies
Jeudi 26 octobre 2023	9h-12h	Roncq
	9h-12h	Armentières
Vendredi 27 octobre 2023	9h-12h	MEL
Samedi 28 octobre 2023	9h-12h	Villeneuve d'Ascq
	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-12h	Herlies
Lundi 30 octobre 2023	14h-16h	Herlies
	14h30-17h30	Allennes-les-Marais
Mardi 31 octobre 2023	9h-11h	Roncq
	14h-16h	Armentières
	14h-17h	MEL
Jeudi 2 novembre 2023	14h-16h	Wervicq-Sud
Vendredi 3 novembre 2023	9h-12h	MEL
	9h-12h	Armentières
	13h30-15h30	Villeneuve d'Ascq
	14h-17h	Roncq
Samedi 4 novembre 2023	9h-12h	Wervicq-Sud
	9h-12h	Allennes-les-Marais
	9h-12h	Herlies
Mardi 7 novembre 2023	9h-12h	Herlies
	14h-17h	MEL
	14h-17h	Roncq
	14h-17h	Wervicq-Sud
	14h30-17h30	Villeneuve d'Ascq
	14h30-17h30	Allennes-les-Marais

Des permanences téléphoniques sont ouvertes sur inscription sur le site

https://www.registre-numerique.fr/plu3-mel

Elles se dérouleront selon les jours et créneaux suivants :

Mardi 10 octobre 2023	**16h30-17h30**
Jeudi 12 octobre 2023	**11h-12h**
Vendredi 13 octobre 2023	**11h-12h**
	17h-18h
Lundi 16 octobre 2023	**16h-17h**
Samedi 21 octobre 2023	**11h-12h**
Mardi 24 octobre 2023	**16h-17h**
Mercredi 25 octobre 2023	**16h-17h**
	16h30-17h30
Lundi 30 octobre 2023	**16h-17h**
Mardi 31 octobre 2023	**11h-12h**
	16h-17h
Jeudi 2 novembre 2023	**16h-17h**
Vendredi 3 novembre	**15h30-16h30**

lillemetropole.fr

PLU³

MEL

Impression MEL